



EXTRAITS DU RAPPORT

CONCOURS OCTA SD 2022

Placées sous la présidence du général de division (2S) Jean-Luc **PAYRARD**, les épreuves du concours OCTA SD 2022 se sont déroulées conformément aux textes de référence.

Sept places (07) étaient offertes à ce concours.

I – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

43 candidats ont déposé un dossier de candidature. **41** ont été autorisés à concourir. **Trente-sept (37)** candidats se sont présentés aux épreuves d'admissibilité.

18 ont été déclarés admissibles et **seulement 17** se sont présentés.

7 candidats ont été admis, le dernier avec une moyenne de **11,85/20**.

11 – Déroulement de l'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le **mardi 11 janvier 2022** et a été organisée dans une salle unique à Villejuif (Les Esselières). Aucun candidat n'a composé en outre-mer.

Celle-ci comprenait deux épreuves écrites :

- **une épreuve de culture générale (durée : 4 heures, coefficient 5) :**

L'épreuve de culture générale consiste en une dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis le début du XXe siècle. Cette épreuve a pour but d'apprécier les connaissances générales, les idées personnelles et les qualités de style des candidats ainsi que leurs capacités d'analyse et de méthode.

- **une épreuve de synthèse de dossier (durée : 3 heures, coefficient 5) :**

Cette épreuve vise à déterminer l'aptitude des candidats à dégager les idées essentielles d'un dossier portant sur un sujet d'ordre général ou professionnel.

Cette épreuve porte sur un dossier comprenant entre 20 et 30 pages.

La note de synthèse est construite selon un plan classique : introduction, développement, conclusion. Elle est entièrement rédigée. Seules les grandes parties peuvent éventuellement être précédées d'un titre. Elle doit être objective, dénuée d'appréciation personnelle.

Le candidat doit rédiger en 600 mots (tolérance + 10 %) une note de synthèse claire, précise et concise.

12 – Déroulement des épreuves orales et sportives d'admission

- **une épreuve d'aptitude générale (durée : 50 minutes, dont 20 minutes de préparation, coefficient 6) :**

Cette épreuve vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale au regard de sa personnalité et de sa motivation ainsi que de sa culture générale, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit, son équilibre émotionnel.

Elle comporte :

- un entretien individuel réalisé par un psychologue, destiné à éclairer le président du jury sur l'adaptabilité du candidat à l'emploi. Cet entretien ne nécessite aucune préparation particulière et comprend des tests écrits et un entretien oral ;

- un entretien individuel du candidat avec le président du jury assisté d'un ou de plusieurs examinateurs. Pour cet entretien, le président du jury dispose, à titre indicatif, du dossier du candidat. Le candidat tire au sort un sujet. Il peut, s'il le souhaite, tirer un second sujet. Le temps pris pour définitivement exprimer son choix est décompté sur son temps de préparation de vingt minutes. L'entretien débute par un exposé de dix minutes sur un thème général se rapportant à des idées ou à des faits dont la connaissance est nécessaire à la compréhension du monde contemporain. Il se poursuit sous la forme d'un dialogue avec le jury.

- **une épreuve de langue étrangère (durée : 30 minutes, dont 10 minutes de préparation, coefficient 2 :**

Le candidat a le choix de la langue : anglaise, allemande, espagnole ou italienne.

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est interdit. Après tirage au sort du texte support de l'interrogation, le candidat dispose d'un temps de préparation de vingt minutes.

Cette épreuve débute par une version. Le candidat traduit tout ou partie d'un texte rédigé en langue étrangère dans la langue française puis commente ce texte issu de la presse, portant sur un sujet d'actualité ou de société. L'épreuve se poursuit par un entretien d'ordre général avec le ou les examinateurs. Le commentaire et l'entretien s'effectuent dans la langue étrangère choisie.

- **des épreuves sportives (coefficient 2) :**

- course de fond (3000 mètres)
- tractions ou appuis faciaux
- gainage ventral.

II – ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

21 – Culture générale

Le sujet était :

« **Principe d'égalité et discrimination positive en France** »

La moyenne générale est de **09,29/20 (9,71 en 2021)**. 9 copies reçoivent une note éliminatoire c'est-à-dire inférieure à 5 (**3 en 2021**).

211 Remarques sur la forme

Les candidats ne sont pas tous formés à cet exercice, dont la forme n'est pas toujours satisfaisante. Les correcteurs ont donc été généreux dans l'attribution des points de cette partie, pour remonter les notes des candidats.

Certains d'entre eux ne font pas de démonstration, mais une juxtaposition des éléments du sujet, ce qui n'a pas d'intérêt. Il s'agit au final d'un catalogue.

212 Remarques sur le fond

Un noyau de candidats répond parfaitement à la question avec des IS pour chaque partie et des exemples pour les étayer. Un noyau important n'est absolument pas à l'aise avec cette épreuve, ils ont une culture générale lacunaire, parfois des copies s'apparentent à des manifestes militants, de nombreux hors sujets.

Le fond constituait la partie la plus importante du devoir afin de valoriser la culture générale des candidats et permettre à certains d'être admissibles sans maîtriser parfaitement la forme. Au final, de nombreuses copies révèlent un niveau de culture générale très faible, des exemples erronés, un registre qui se limite à la télévision ou interne à la gendarmerie, alors que le sujet devait permettre d'illustrer le devoir sans trop de difficulté.

22 – Synthèse de dossier

Le sujet était : **« Les Non Fongible Token (NFT), menaces et opportunités »**

La moyenne générale est de **09,42/20 (7,99 en 2021)**.

221 - Remarques sur la forme

La plupart des candidats ont respecté le nombre de mots et bien souvent ils étaient en dessous du nombre autorisé. Étant donné qu'il n'y avait pas de pénalité dans ce cas, seuls 2 candidats ont eu des points en moins pour avoir dépassé le quota.

Beaucoup de fautes dans les copies. Certaines copies sont illisibles. Certains se sont appliqués à rendre des copies structurées avec des titres et des sous-titres. La forme a été respectée la plupart du temps.

L'absence de dépassement du nombre de mots a sans doute été favorisée par le caractère technique du sujet. Pour cette raison, le barème concernant la forme a été favorable aux candidats qui en respectant la structure de l'exercice se hissaient facilement à près de 8/20.

222 - Remarques sur le fond

L'introduction avait pour la plupart une phrase d'accroche, une définition, une problématique et un plan.

Dans le développement, de nombreux candidats n'ont inscrit que la moitié des opportunités et des menaces. Le nombre de textes et leur contenu ont du surprendre les candidats. Certains n'ont pas réussi à maîtriser le délai et ont bâclé les conclusions.

Peu de copies se distinguent par une prise en compte de l'ensemble des documents et encore moins par une véritable appropriation. On ressent une difficulté pour les candidats de se confronter à un sujet technique bien que l'analyse demandée soit basiquement académique.

223 - Suggestions diverses

Les candidats doivent consulter plus dans le détail les annales et s'exercer sur ce type de devoir avant de présenter le concours. Ils doivent faire attention à l'orthographe et à l'écriture. Il semble impératif d'avoir fait au moins 3 exercices comparables pour maîtriser le temps, l'exploitation de l'ensemble d'un dossier et acquérir les automatismes concernant la structuration du travail. Un candidat à l'aise sur la forme a la quasi-garantie d'avoir la moyenne sur cet exercice.

III – ÉPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

La phase d'admission s'est déroulée du mardi 15 mars au jeudi 17 mars 2022 pour les épreuves orales et le vendredi 18 mars 2022 pour les épreuves sportives à l'école des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) à Melun (77).

31 – Épreuve d'aptitude générale

La moyenne générale est de **11,06/20 (10,94 en 2021)**.

311 - Remarques sur la forme

La présentation des candidats n'appelle pas de remarque particulière.

312 - Remarques sur le fond

Quelques candidats sont venus en touriste ou leur perception de ce qu'était une épreuve orale était loin de la réalité et de ce que l'on attendait, en termes d'ouverture d'esprit, d'intérêt pour l'actualité, de connaissance à minima de l'organisation de l'administration, de ses rouages et des interactions avec les futurs niveaux de responsabilités des OCTA.

Heureusement la plupart des candidats avait fait l'effort de se former et à tout le moins de s'informer, même si beaucoup de notions restaient à approfondir.

Globalement les oraux se sont bien déroulés, mais il semblerait utile d'avoir un vivier plus large à passer à l'oral, pour éviter des non choix.

32 – Épreuve de langues étrangères

Le déroulement de l'épreuve : Chaque candidat bénéficie de 20 minutes pour lire et préparer un commentaire de texte portant sur un court article de presse issu d'un journal. Bien que les articles proposés portent sur des sujets très variés, il est toujours possible de lier ceux-ci aux missions de la gendarmerie.

Une fois le texte préparé, le candidat se rend dans la salle d'examen. Il est attendu de celui-ci qu'il se présente dans la langue choisie (prénom, nom et service/unité d'affectation actuelle).

Si le jury est composé d'au moins un personnel militaire, il convient de s'adresser à lui (sauf les candidats de Cat B). Le personnel militaire le met ensuite au repos et l'invite à choisir entre la position assise ou debout durant les 30 minutes d'épreuve.

La première partie de l'examen consiste à lire une partie du texte afin d'évaluer la prononciation du candidat et sa fluidité de lecture, puis il lui est demandé de traduire cette même partie. Le candidat peut relire chaque phrase dans sa tête avant de trouver une traduction convenable et de la restituer au jury. Le jury n'impose pas une traduction « directe » qui exigerait du candidat une traduction simultanée à la lecture du texte.

Une fois la traduction réalisée, le candidat expose les idées majeures de l'article en s'efforçant de structurer son propos et en développant le sujet en fonction des connaissances personnelles et professionnelles. Ensuite, un échange a lieu avec le jury concernant l'article étudié et les pistes de réflexion personnelles proposées par le candidat.

Enfin, le jury demande au candidat de se présenter, de présenter son parcours ainsi que ses motivations pour passer le concours OCTA SD, ce qui donne lieu à un dernier échange avec le jury, puis il est mis fin à l'épreuve orale.

Deux horloges sont présentes dans la salle d'examen : L'une est placée dans le champ de vision du candidat et l'autre dans celui du jury. Une bonne gestion du temps par le candidat est très appréciée des examinateurs.

Remarques sur le fond

La lecture

Le candidat est généralement stressé pendant cette première phase de l'épreuve. Il s'agit pourtant de proposer une lecture naturelle et fluide.

La grande majorité des candidats du concours 2022 ont lu de manière intelligible mais bien souvent avec un fort accent français, peu de naturel (lecture saccadée) et des fautes de prononciation sur des mots simples en lien avec le thème de la police/justice.

La traduction

Eu égard à l'ordre des mots en français, la traduction ne peut se faire que phrase par phrase et non mot par mot : nous invitons les candidats à lire chaque phrase entièrement puis à réfléchir à une traduction adaptée et cohérente afin de la proposer ensuite au jury.

L'exercice de version n'a pas été très bien réussi en général. En effet, seuls 5 candidats sur 17 ont proposé une traduction fidèle au texte initial, en reformulant certaines phrases pour une restitution des idées en « bon français ».

La majorité a éprouvé des difficultés importantes et les points attribués pour cette partie n'ont pas ou peu dépassé la moyenne. Faux-sens, contresens, non-sens et omissions ont été nombreux et préjudiciables à une

.../...

traduction intelligible du passage sélectionné.

6 autres candidats ont proposé une traduction complètement dénuée de sens, sans que cela amène une réflexion de leur part et, qui plus est, sans aucun lien avec les idées évoquées pendant la phase de commentaire.

Le manque de vocabulaire est, certes, un frein important pour une traduction réussie mais nous rappelons aux candidats qu'il est souvent possible de déterminer le sens d'un mot ou d'une expression en s'aidant du contexte ou de ses autres apparitions dans le texte par exemple.

Il n'est pas judicieux « d'oublier » de traduire certains termes lorsque ceux-ci sont inconnus du candidat.

Le commentaire

Peu de candidats ont su faire preuve de méthode concernant le commentaire de texte. La structure « intro / développement / conclusion-ouverture » et l'utilisation des connecteurs logiques pour la cohérence du propos ont fait défaut dans la majorité des prestations. Seules quelques idées rapidement prélevées dans le texte étaient exposées, sans rentrer dans le détail (moins de 3 minutes), et le candidat se retrouvait vite dans l'attente des questions des examinateurs.

Deux candidats se sont même présentés sans notes, et avec le sujet plié en quatre dans la poche. Une certaine attitude de « candidat » est à revoir pour ces personnels s'ils ne sont pas retenus cette année et souhaitent se représenter à ce concours.

Les textes n'ont pas été bien compris pour 11 candidats sur 17. Les restitutions ont bien souvent manqué de précisions et de proposition de conclusion personnelle alors que les articles de presse sélectionnés se prêtaient quasi-systématiquement à une ouverture en lien avec le monde de la gendarmerie, propre à engager un débat intéressant avec le jury. Il est évident qu'une conclusion étoffée, avec mise en perspective de la thématique en fonction de la culture professionnelle et des connaissances personnelles permet au candidat de marquer des points.

Quelques candidats ont tout de même proposé des commentaires structurés avec ouverture pertinente et intéressante, utilisant parfois le « paperboard » à leur disposition.

Présentation personnelle

10 candidats sur 17 des candidats s'étaient très bien préparés à cette partie de l'épreuve et proposaient donc une présentation personnelle travaillée et cela se remarquait. A l'inverse, les 6 autres candidats semblaient être pris au dépourvu ou s'étaient très mal approprié une présentation pourtant préparée, en y laissant, qui plus est, de nombreuses fautes.

Le vocabulaire professionnel était bien souvent très approximatif, de même que les tournures syntaxiques étaient souvent erronées. Peu de candidats ont su manipuler les temps verbaux du passé avec aisance. Le présent simple était souvent de mise et l'emploi des prépositions de temps et de lieu très aléatoire.

Il était pourtant dit dans la notice du concours qu'une présentation personnelle serait demandée lors des oraux de langue et il est donc étonnant que certains candidats ne se soient pas correctement préparés à cette partie de l'oral.

Le jury a laissé chaque candidat s'exprimer avant d'intervenir avec des questions de précision sur les propos du candidat ou des questions d'ordre général sur les motivations pour passer ce concours, son expérience de la gendarmerie, la formation attendue à l'EOGN, sur le poste d'officier...

Nous avons eu face à nous quelques candidats motivés qui n'hésitaient à répondre de manière exhaustive et à développer leur propos sans que le jury doive intervenir plus avant. A l'inverse, certains candidats proposaient des réponses très courtes sans tenter de rebondir sur l'aide apportée par l'examineur, par manque de vocabulaire ou d'entraînement à converser avec un interlocuteur

Suggestions diverses

Bien que le niveau en langue entre les candidats soit très hétérogène, leur engagement et leur motivation l'ont été davantage. Les candidats ne devraient pas attendre les questions et interventions du jury pour relancer et développer leurs propos. L'initiative dans la prise de parole est recherchée et appréciée par le jury. Certains candidats ont semblé montrer un engagement faible et une motivation qui ne semblent pas en adéquation avec leur désir de passer ce concours.

Enfin, il est étonnant de voir que certains candidats semblent surpris du format (Lecture – traduction – commentaire – présentation et discussion personnelle) alors que celui-ci est disponible dans la notice du concours. Les rapports de jury sont accessibles aussi et peuvent aider à mieux se documenter sur les attentes des examinateurs.

La grande disparité dans le degré de préparation des candidats est tout aussi étonnante, la préparation ou l'impréparation des candidats se remarquant notamment lors de la présentation personnelle.

Par conséquent, nous réitérons les conseils donnés les années précédentes pour mieux se préparer à cette épreuve :

- les candidats devraient se présenter face au jury en connaissant les différentes phases de l'oral ;
- la lecture régulière de la presse étrangère et la connaissance des sujets majeurs de l'actualité est impérative pour étoffer la présentation de l'article le jour de l'entretien. La lecture de la presse francophone n'est pas à négliger non plus car elle permet de faciliter certaines traductions techniques en version.
- la méthodologie du commentaire de texte devrait être davantage maîtrisée (introduction, développement avec connecteurs logiques et transitions/ conclusion/ouverture en tenant compte de la culture personnelle et professionnelle). Il revient au candidat de mener « sa barque » et de stratégiquement orienter le jury sur un sujet « connu ». L'apport de connaissances professionnelles et/ou personnelles en fin de commentaire ou tout au long de l'analyse du texte est largement apprécié par le jury.
- il semble judicieux de préparer la présentation personnelle bien en amont pour pouvoir en parler de manière fluide et naturelle devant le jury. L'emploi des temps verbaux doit constituer une révision rigoureuse. Le candidat ne doit pas être surpris d'avoir des questions sur cette partie et doit impérativement savoir les anticiper.

33 – Épreuves sportives

La moyenne générale est de **09,74/20 (10,81 en 2021)**.

Niveau général relativement faible

Manque de préparation pour bon nombre de candidats

CONCLUSION

Au regard au niveau général, 7 candidats (4F – 3H) ont été déclarés admis.

Les épreuves de ce concours ont permis de déceler relativement facilement les candidats disposant réellement d'un potentiel officier. Ces derniers ont pu être classés en fonction de leur niveau et mérite. Comme lors de la session précédente, il convient de souligner que les candidats ayant bénéficié d'une préparation se sont nettement mis en valeur, notamment lorsque l'entraînement a porté sur l'expression orale et la présentation d'un exposé.

Si le format des épreuves du concours est satisfaisant et permet de sélectionner et classer les candidats, le niveau du concours reste cependant très moyen même si quelques individualités sortent du lot. Au regard du nombre de postes ouverts (7) le volume des admissibles (17 présents) ne permet pas au jury de disposer, d'un réservoir suffisamment important de candidats utiles lui autorisant un large choix parmi des candidats méritants dans le cadre d'un concours de niveau relevé.

Le général de division (2S) Jean-Luc **PAYRARD**
Président du jury